

Assemblée régulière du Conseil municipal de Piedmont tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2008 à 20h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin, et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Lyne Picard, Claudette Laflamme, Ann Marie Colizza, Normand Durand, Claude Brunet et Gilles Dazé.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Acceptation des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 3 novembre 2008 et de l'assemblée spéciale du 10 novembre 2008.
3. Acceptation des comptes payables au 30 novembre 2008 ainsi que des comptes payés depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2008.
4. Correspondance
  - a) M.R.C. des Pays-d'en-Haut -Procès-verbal -Assemblée d'octobre 2008
  - b) Postes Canada Réponse à notre lettre du 6 juin 2008  
Objet : 100, chemin de la Gare
  - c) Club « La Toison d'Or» Demande de subvention 2008-2009
  - d) L'Ombre-Elle Demande de subvention
  - e) Ville de Sainte-Adèle Remerciements – Participation au Tournoi du maire
  - f) Table des aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut Remerciements – Journée internationale des aînés
  - g) École Marie-Rose Remerciements pour don reçu suite au Tournoi des maires
  - h) Maison des Jeunes St-Sauveur/Piedmont Remerciements pour don reçu suite au Tournoi des maires
  - i) L'Échelon des Pays-d'en-Haut Remerciements pour don reçu suite au Tournoi des maires
  - j) Soupe Populaire de la Vallée de Saint-Sauveur Remerciements pour don reçu suite au Tournoi des maires
5. Rapport du Comité de l'environnement
6. Rapport du Comité consultatif d'Urbanisme
7. Rapport du Comité des Travaux publics
8. Rapport du Comité de la Sécurité publique
9. Rapport - Chambre de commerce de la Vallée
10. Rapport du Comité des Loisirs
11. Infrastructure pour les nouvelles rues qui ne sont pas desservies par l'aqueduc municipal – Avis de motion - Règlement
12. Octroi du contrat de cueillette des ordures et des matières recyclables pour les années 2009-2010-2011-2012 et 2013
13. Autorisation de signatures – contrats
14. Budget supplémentaire – Police 2008

15. Budget – Régie de police - 2009
16. Décompte progressif no. 1 – réfection d'infrastructure – Règlement 774-08
17. Acceptation provisoire des travaux – Puits Phase I – Travaux de génie civil
18. Acceptation provisoire des travaux – Puits Phase I – Bâtiment
19. Acceptation provisoire des travaux – Puits Phase II – Travaux de génie civil
20. Demandes de P.I.I.A.
  - a. 695, chemin Avila – local 2 – Enseigne
  - b. 550-552, boulevard des Laurentides – Enseignes sur poteau et mur et couleur de la corniche
  - c. Chemin Avila – Lot 4 223 235 – Construction d'un bâtiment commercial
  - d. 720, chemin Jean-Adam – Enseignes
21. Demandes de dérogations mineures
  - a) 500, chemin Avila – Bâtiments temporaires et empiètement dans la marge avant
  - b) 720, chemin Jean-Adam – Construction d'un bâtiment principal et accessoire
22. Revenus et dépenses comparés au budget au 30 octobre 2008
23. Rapport sur la qualité de l'eau potable
24. Divers
25. Questions du public
26. Levée de l'assemblée

8790-1208

**Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

8791-1208

**Acceptation des procès-verbaux**

Il est proposé par monsieur Gilles Dazé, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que les procès-verbaux des assemblées du 3 novembre 2008 et du 10 novembre 2008 soient acceptés tel que présentés.

**ADOPTÉE**

**COMPTES PAYABLES**

Accent Chevrolet Oldsmobile	243.19 \$
Accès Laurentides	553.09 \$
Alain Contant Inc.	881.88 \$
Aluminium J. Clément Inc.	1 079.20 \$
Arbo-Santé	1 128.75 \$
Asphalte Jean-Louis Campeau Inc.	1 886.24 \$
Asphalte Bélanger Inc.	3 892.84 \$
Atelier d'Usinage Tac Inc.	74.53 \$
Bio-Services	397.89 \$
Le Cafetier Plus Inc.	317.00 \$
4411391 Canada Inc.	270.57 \$
CGL Technologies Inc.	79.02 \$
Chemsearch	447.61 \$

Déneigement Jacques Lemay	451.50 \$
Distributions Bass Inc.	196.75 \$
Distributions d'Aqueduc Inc.	1 792.43 \$
Dufesne Hébert Comeau	3 343.75 \$
Entreprise Forestière	2 596.13 \$
Entreprises D.T. Paysagistes Inc.	7 314.30 \$
Équipe Laurence	7 336.88 \$
Équipement Robert Légaré Ltée	543.45 \$
Financière Banque Nationale Inc.	189 414.70 \$
François Leblanc, huissier	52.90 \$
Gestion Environnementale Nord-Sud	5 627.90 \$
Gestion Informatique	135.45 \$
Groupe King Inc.	40.64 \$
Jean Guimond	236.26 \$
H. Dagenais & Fils Inc.	.69 \$
Inter-Auto Inc.	16.71 \$
Isabelle Fillion	600.00 \$
Lafarge Canada	1 962.74 \$
Environnement du Nord Ltée	9 682.39 \$
Location Daniel Boivin	586.97 \$
Matériaux Ste-Anne-des-Lacs	1 255.84 \$
Matériaux Laurentiens Inc.	153.47 \$
Maxi-Courrier Enr.	24.51 \$
Mini-Excavation François	14 955.93 \$
Mironor	3 925.34 \$
Myrienne Mailhot	1 050.00 \$
Otec Technologies	1 679.02 \$
Paul Imbeau & Associés	541.65 \$
Pétrole Pagé Inc.	2 124.74 \$
Pièces d'autos St-Jérôme	5.96 \$
Pièces d'autos R. Thérien Inc.	511.85 \$
Plomberie Brébeuf Inc.	444.39 \$
Plomberie Danny Potvin	1 173.34 \$
Pneus Bélisle St-Jérôme Inc.	123.03 \$
Prévost, Fortin, D'Aoust	3 444.04 \$
Produits Pétroliers Intergaz	447.81 \$
Publications Laurentiennes	333.11 \$
Raymond Boyer & Fils Inc.	37.66 \$
Recyclage Ste-Adèle	357.17 \$
R. Marcil & Frères Inc.	2 275.56 \$
Roger Vivier Lettrage	440.00 \$
Sarrazin Pneus et Mécanique	706.60 \$
Serrurier Expert Enr.	56.44 \$
Services d'entretien Optimum	1 693.13 \$
Signalisation de l'Estrie	145.61 \$
Société Raynald Mercille	2 263.01 \$
Université Laval	570.00 \$
Ventes Ford Élite (1978) Inc.	90.93 \$
Vis Plus Inc.	315.62 \$
Yves de Carufel	3 312.90 \$
RMS Gestion des risques	10 948.88 \$
Myrienne Mailhot	450.00 \$
Tricentris	2 779.00 \$
<b>TOTAL COMPTES PAYÉS</b>	<b>301 820.89 \$</b>

**COMPTES PAYÉS**

Arbo Santé	3 386.25 \$
Divertissements Corporatifs	710.94 \$
Association des Directeurs	79.50 \$
Bell Canada	47.58 \$
Clément Cardin	76.62 \$
Édith Proulx	202.64 \$
L'Environnement du Nord Ltée	23 103.10 \$
La Maison des Jeunes	666.66 \$
Artifex	210.12 \$

Claude Brunet	45.60 \$
Nathalie Legault	402.80 \$
Fernand Raymond	402.00 \$
Garde Manger	150.00 \$
Hydro Québec	8 588.55 \$
MBN Construction	2 117.85 \$
Pharmacie Jean Coutu	1 717.00 \$
Plomberie Brébeuf Inc.	12 051.33 \$
Rogers Telecom	53.36 \$
Société canadienne des Potes	147.65 \$
SSQ	3 244.19 \$
Telus Mobilité	1 023.64 \$
Ville de Saint-Sauveur	34 937.18 \$
Petite caisse	84.87 \$
Ass. Du loisir municipal	30.00 \$
Édith Proulx	338.61 \$
Hydro-Québec	365.72 \$
Gestion D.U.B. Inc.	17 000.00 \$
Gilbert Aubin	197.20 \$
Philip Gale	367.89 \$
Association québécoise	294.59 \$
Cogeco Cable Canada Inc.	145.50 \$
Hydro Québec	213.46 \$
9121-5046 Québec Inc.	23 348.66 \$
Comm. Administrative	1 386.86 \$
C.S.E.M. Piedmont	98.00 \$
Desjardins Sécurité Financière	3 219.70 \$
Financière Manu-Vie	2 554.70 \$
Syndicat des Travailleurs de Piedmont	628.13 \$
<b>TOTAL</b>	<b>143 558.95 \$</b>

8792-1208

**ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES AU 30 NOVEMBRE 2008 AINSI  
QUE DU RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER COMPTES PAYÉS  
DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2008**

**ATTENDU** le certificat de disponibilité émis par le Secrétaire-trésorier;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Lyne Picard et résolu à l'unanimité que les comptes payables au 30 novembre 2008 ainsi que les comptes payés depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2008 soient acceptés tels que présentés.

**ADOPTÉE**

**Correspondance**

**M.R.C. des Pays-d'en-Haut**

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée d'octobre 2008.

**Postes Canada**

Réponse à notre lettre du 6 juin 2008 relativement au 100, chemin de la Gare.

Postes Canada nous avise que ladite bâtisse abrite présentement un centre de cases postales et est requis pour les opérations de Postes Canada et de ce fait, il ne prévoit pas à court terme de changement d'orientation à cette bâtisse.

**Club «La Toison d'Or»**

8793-1208

Demande de subvention 2008-2009.

**ATTENDU** le certificat de disponibilité émis par le Secrétaire-trésorier;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement qu'un don de 3 500 \$ soit fait au Club «La Toison d'Or» pour les aider dans la poursuite de leurs activités.

### **ADOPTÉE**

#### **L'Ombre-Elle – Demande de subvention**

La Municipalité n'a pas prévu de montant pour cet organisme au budget 2008, donc elle ne peut donner suite à leur demande.

#### **Ville de Sainte-Adèle**

Lettre de remerciements pour la participation personnelle de certains membres du conseil à leur tournoi de golf.

#### **Table des aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut**

Remerciements pour la participation de la Municipalité de Piedmont à leur Journée internationale des aînés.

#### **École Marie-Rose**

Remerciements à la Municipalité de Piedmont pour don reçu suite au Tournoi des maires.

#### **Maison des Jeunes St-Sauveur/Piedmont**

Remerciements pour don reçu suite au Tournoi des maires.

#### **L'Échelon des Pays-d'en-Hauts inc.**

Remerciements pour don reçu suite au Tournoi des maires.

#### **Soupe Populaire de la Vallée**

Remerciements pour don suite au Tournoi des maires.

#### **Rapport du comité de l'environnement**

Madame Ann Marie Colizza fait un rapport sur les activités du comité de l'environnement et plus spécifiquement sur les activités de Tricentris.

Madame Colizza explique les problèmes des sites de récupération sur l'ensemble du territoire de la province de Québec.

Pour ce qui est des matières recyclables recueillies sur le territoire de la Municipalité de Piedmont :

Octobre 2008 : 41.57 tm comparativement à 32.32 tm en 2007.

Novembre 2008 : 32.42 tm comparativement à 24.85 tm pour 2007.

#### **Rapport du comité consultatif d'urbanisme**

Monsieur Normand Durand fait un rapport sur les activités du comité consultatif d'urbanisme et plus précisément sur les réunions du 6 et 13 novembre 2008.

Demande de changement de réglementation – Station de la Vallée

**ATTENDU** que les Stations de la Vallée ont demandé à la Municipalité un changement de zonage afin de permettre l'installation de bâtisses temporaires;

8794-1208 **ATTENDU** les recommandations défavorables du comité consultatif d'urbanisme;

**DONC** il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont ne donnera pas suite à la demande de changement de zonage tel que demandé par la Station de la Vallée de Saint-Sauveur.

**ADOPTÉE**

Groupe MBM – lot 4 223 235

8795-1208 **ATTENDU** que le propriétaire du lot 4 223 235 a demandé un changement de zonage afin qu'une partie de son lot devienne commercial et ce, au détriment de la zone R-5-222;

**ATTENDU** les recommandations défavorables du comité consultatif d'urbanisme;

**DONC** il est proposé par monsieur Normand Durant, appuyé par madame Ann Marie Colizza et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont ne donnera pas suite à la demande du Groupe MBN et qui a pour but d'agrandir la zone commerciale I-1-219 au détriment de la zone R-5-222.

**ADOPTÉE**

**Rapport du comité des travaux publics**

Monsieur Claude Brunet fait un rapport des activités du comité des travaux publics et plus précisément un court résumé du procès-verbal de l'assemblée du 12 novembre 2008.

8796-1208 Embauche – journalier – hiver 2008-2009

**ATTENDU** les recommandations du comité des travaux publics;

**DONC** il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont embauche un journalier affecté aux travaux publics et ce, pour la période de décembre 2008 à avril 2009.

**ADOPTÉE**

**Rapport du Comité de la Sécurité Publique**

M. Gilles Dazé fait un rapport sur les activités de la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord et plus spécifiquement un court résumé du procès-verbal des assemblées du 13 et du 18 novembre 2008.

**Rapport – Chambre de commerce de la Vallée**

Mme Ann Marie Colizza fait un court résumé des activités de la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur et traite entre autres des sujets suivants :

- Comité de financement;
- Financement des Samedis Concerts par Canadian Tire;
- Défilé du Père Noël du 6 décembre 2008.

### **Rapport du comité des Loisirs**

Madame Lyne Picard fait un résumé des activités du Comité des Loisirs et plus spécifiquement un court résumé de l'assemblée du 27 novembre 2008.

#### **Tarification – Parc Linéaire**

8797-1208

**ATTENDU** la proposition du comité des loisirs;

Il est proposé par madame Lyne Picard, appuyé par madame Ann Marie Colizza et résolu à l'unanimité que les rabais suivants soient accordés aux résidents de Piedmont pour la passe au parc linéaire, saison 2008-2009. Le prix régulier de cette passe étant de 50 \$. Le rabais se lira comme suit :

- Les résidents de moins de 50 ans : 10 \$
- Les résidents de 50 ans et plus : 20 \$

Sur présentation d'une carte d'identification avec photo, les résidents de Piedmont pourront obtenir à l'Hôtel de Ville, pendant les heures régulières de bureau, la passe de saison 2009-2009 du parc linéaire.

### **ADOPTÉE**

### **Avis de motion – présentation d'un règlement pour les infrastructures pour les nouvelles rues qui ne sont pas desservies par l'aqueduc municipal**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Gilles Dazé, échevin, à l'effet qu'il présentera à la prochaine assemblée un règlement pour obliger les promoteurs dont les projets ne sont pas situés sur une rue desservie par l'aqueduc municipal de prévoir l'installation d'un un réservoir d'eau pour la protection sécurité incendie.

8798-1208

### **Octroi de contrat – Cueillette des ordures et des matières recyclables pour les années 2009-2010-2011-2012-2013**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piedmont a demandé des soumissions pour l'enlèvement et le transport des ordures ménagères, matières recyclables, résidus verts et encombrants;

**ATTENDU QUE** la compagnie **L'environnement du Nord Ltée** a déposé la soumission la plus basse et ce, conforme aux devis;

**DONC** il est proposé par madame Ann Marie Colizza, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que le contrat pour l'enlèvement, le transport des ordures ménagères, matières recyclables, résidus verts et encombrants soit octroyé à **L'Environnement du Nord Ltée** et ce, pour cinq (5) ans, pour un montant global de 1 347 204,18 \$ et repartit comme suit :

- 2009 : 243 810,00 \$
- 2010 : 256 000,51 \$
- 2011 : 268 800,53 \$
- 2012 : 282 240,56 \$
- 2013 : 296 352,58 \$

Ces montants seront payables mensuellement à chaque mois pour les années 2009-2010-2011-2012-2013.

**ADOPTÉE**

**Autorisation de signatures de contrat**

8799-1208

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu à l'unanimité que Monsieur le maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité chez Me Françoise Major le contrat avec Garage Jean Lefebvre Inc. pour une servitude d'installation d'une station de pompage d'égout.

Il est bien entendu que les frais pour le contrat de Garage Jean Lefebvre Inc. sont à la charge de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

8799-A-1208

**Autorisation de signatures de contrats**

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu à l'unanimité que Monsieur le maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité chez Me Françoise Major les contrats avec M.R.C. des Pays-d'en-Haut pour le transfert de propriété suite à une vente pour taxes et avec Dubé Lavoie pour le transfert de propriété du chemin de la Promenade.

Il est bien entendu que les frais pour le contrat de la M.R.C. des Pays-d'en-Haut sont à la charge de la Municipalité et que les frais quant au transfert du chemin de la Promenade sont à la charge de la firme Dubé Lavoie.

**ADOPTÉE**

**Budget Supplémentaire 2008 – Régie de police**

8800-1208

**ATTENDU QUE** lors de l'assemblée du 13 septembre 2008 la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord a adopté un budget supplémentaire de l'ordre de 100 700 \$;

**ATTENDU** les dispositions des articles 8 et 9 de l'entente relative à l'intégration de la Municipalité de St-Hippolyte à la Régie;

**DONC** il est proposé par monsieur Gilles Dazé, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Piedmont accepte le budget supplémentaire tel que proposé par la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord pour un montant de 100 700 \$.

Il est bien entendu que la contribution financière de la Municipalité de Piedmont au budget supplémentaire sera de l'ordre de 18 895 \$; que le trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ladite cotisation pour l'année 2008.

**ADOPTÉE**

**Budget – Régie de police de Rivière-du-Nord - 2009**

8801-1208

**ATTENDU QUE** lors de l'assemblée du 13 novembre 2008 la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord a adopté le budget pour 2009 de l'ordre de 4 131 972 \$;

**ATTENDU** les dispositions de la Loi;

**DONC** il est proposé par monsieur Gilles Dazé, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont approuve le budget de la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord pour l'année 2009 et ce, pour un montant de 4 131 972 \$.

La quote-part de la Municipalité de Piedmont au budget sera de 687 010 \$.

**ADOPTÉE**

**Décompte progressif no. 1 – Règlement 774-02**

8802-1208

**ATTENDU** les recommandations d'Équipe Laurence en date du 26 novembre 2008 relativement à des travaux de prolongement d'égout chemins Gérard, du Bois et des Sapins;

**DONC** il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Piedmont procède au paiement de la somme de 137 752,90 \$ à la compagnie MBN Construction relativement aux travaux de prolongement d'égout chemins Gérard, des Sapins et du Bois.

Que le service de la trésorerie soit autorisé à procéder audit paiement.

**ADOPTÉE**

**Décompte no. 1 – Acceptation provisoire des travaux – Station de pompage commune Piedmont/St-Sauveur**

8803-1208

**ATTENDU** la recommandation de paiement d'Équipe Laurence en date du 21 novembre 2008 relativement aux travaux d'infrastructure à la station de pompage commune Piedmont/St-Sauveur;

**DONC** il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Piedmont procède au paiement du décompte no. 1 tel que proposé par Équipe Laurence et ce, pour un montant de 27 783,62 \$ à Équipe St-Onge Inc.

Que le service de la trésorerie soit autorisé à procéder audit paiement.

**ADOPTÉE**

**Décompte no. 3 – Travaux d'infrastructure – Station de pompage commune Piedmont/Sauveur**

8804-1208

**ATTENDU** les recommandations de paiement d'Équipe Laurence en date du 21 novembre 2008;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laframme et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Piedmont accepte le décompte final no. 3 pour les travaux à la station de pompage commune Piedmont/St-Sauveur à l'entreprise Équipe St-Onge Inc. et ce, pour un montant de 1 423,98 \$.

Que le service de la trésorerie soit autorisé à procéder audit paiement.

**ADOPTÉE**

**Décompte no. 3 – Travaux – Station de pompage commune Piedmont/St-Sauveur**

8805-1208

**ATTENDU** les recommandations de paiement d'Équipe Laurence en date du 21 novembre 2008;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Piedmont accepte le décompte final tel que proposé par Équipe Laurence et procède au paiement de la somme de 1 924,84 \$ à Équipe St-Onge Inc. comme décompte no. 3 et final pour les travaux à la station de pompage commune Piedmont/St-Sauveur.

Que le service de la trésorerie soit autorisé à procéder audit paiement.

**ADOPTÉE**

**Demandes de P.I.I.A.**

8806-1208

**695, chemin Avila – local 2 – Enseigne**

**ATTENDU QUE** le projet d'enseigne sur poteaux est dans les mêmes couleurs que les enseignes existantes;

**ATTENDU QUE** l'enseigne sur poteaux s'intègre bien aux autres enseignes existantes;

**ATTENDU QUE** l'enseigne sur poteaux et celle sur mur sont sobres;

**ATTENDU QUE** l'enseigne sur mur sera située au-dessus de la porte d'entrée;

**ATTENDU QUE** l'enseigne sur mur est de couleur orangée et noire;

**ATTENDU** les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

Donc, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Lyne Picard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** les plans déposés le 12 novembre 2008 pour l'enseigne sur mur et les plans déposés le 27 octobre 2008 pour l'enseigne sur poteaux relativement au bâtiment situé au 695, chemin Avila, local 2.

Que de ce fait, le service du département d'urbanisme soit autorisé à émettre un permis en ce sens.

**ADOPTÉE**

8807-1208

**550-552, boulevard des Laurentides – Enseignes sur poteau et enseigne sur mur ainsi que la couleur de la corniche du futur bâtiment**

**ATTENDU QUE** la structure de l'enseigne sera construite en bois et sera de

couleur bois naturel;

**ATTENDU QUE** le fond de l'enseigne sera de couleur bleu foncé «Lac des Flandres» comme la couleur utilisée pour la corniche du bâtiment principal;

**ATTENDU QUE** l'écriture sera de couleur blanche;

**ATTENDU QUE** les enseignes seront construites de bois;

**ATTENDU QUE** le plan déposé le 10 novembre 2008 montre un aménagement paysager incluant un muret de pierres;

**ATTENDU QUE** l'éclairage sera de modèle «col de cygne»;

**ATTENDU** les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

**DONC** il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Giles Dazé et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** le plan déposé le 10 novembre 2008 concernant l'enseigne sur poteau et l'aménagement autour de ladite enseigne. Il est bien entendu que le propriétaire devra déposer une lettre de garantie bancaire au montant de 1 000 \$ pour s'assurer de l'aménagement paysager autour de ladite enseigne sur poteau avant l'émission du permis.

Quant à la corniche du bâtiment, la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la couleur de ladite corniche soit bleu «Lac des Flandres».

Que la directrice du service de l'urbanisme soit autorisée à émettre un permis en ce sens.

### **ADOPTÉE**

8808-1208

#### **Chemin Avila – Lot 4 223 235 – Construction d'un bâtiment commercial**

**ATTENDU QUE** le bâtiment présente des caractéristiques architecturales intéressantes;

**ATTENDU QUE** les couleurs proposées sont sobres et s'intègrent avec les bâtiments avoisinants;

**ATTENDU QU'**un aménagement paysager doit être effectué le long de la propriété afin de poursuivre l'aménagement et le trottoir débutés par la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité paiera les frais pour les plans d'aménagement paysager le long du chemin Avila tandis que le propriétaire s'engage à payer lesdits aménagements incluant la construction du trottoir;

**ATTENDU** les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

**DONC** il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Ann Marie Colizza et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** les plans déposés le 4 novembre 2008 relativement à la construction d'un futur bâtiment sur le lot 4 223 235 sur le chemin Avila. Une lettre de garantie bancaire au montant de 50 000 \$ devra être déposée à la Municipalité avant l'obtention du permis.

Que la directrice du service de l'urbanisme soit autorisée à émettre un permis en ce sens.

### **ADOPTÉE**

**720, chemin Jean-Adam – Enseignes**

8809-1208

**ATTENDU QUE** l'enseigne proposée sur socle est modifiée en enlevant l'affichage «Transit Café»;

**ATTENDU QUE** l'éclairage de l'enseigne sur socle se fera par des luminaires au sol;

**ATTENDU QUE** l'enseigne sur socle est sobre;

**ATTENDU QUE** les enseignes sur murs s'intègrent bien à l'ensemble du bâtiment;

**ATTENDU QUE** l'éclairage des enseignes sur le bâtiment devra se faire par des luminaires distincts de l'enseigne;

**ATTENDU** les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme;

**DONC** il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** les plans datés du 4 novembre 2008 préparés par Enseignes Pattison pour les enseignes sur mur au 720, chemin Jean-Adam et l'enseigne sur socle.

Que la directrice du service de l'urbanisme soit autorisée à émettre les permis en ce sens.

**ADOPTÉE**

**Demandes de dérogations mineures**

8810-1208

**500, chemin Avila**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piedmont a reçu une demande pour la construction de bâtiments temporaires au 500, chemin Avila;

**ATTENDU QUE** cesdits bâtiments seront sur place pour une période de 2 mois pour l'année 2009, à savoir juillet et août;

**ATTENDU QU'**un bâtiment sera situé à 20 mètres du chemin Avila;

**ATTENDU QUE** le bâtiment principal où seront donnés les spectacles sera situé à plus de 135 mètres des résidents du chemin des Cormiers et à plus de 220 mètres des résidents du chemin des Éperviers;

**ATTENDU QUE** le promoteur a soumis une évaluation pour le bruit qui se lit comme suit : 43 dBA à 127 mètres;

**ATTENDU QUE** le bruit généré par l'autoroute des Laurentides est d'environ 70 dBA. Le tout suite à une analyse effectuée par l'ingénieur Steve Davidson en 2007;

**ATTENDU QUE** la Municipalité n'a reçu aucune objection;

**DONC** il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Lyne Picard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure au 500, chemin Avila afin de permettre l'implantation de bâtiments temporaires dont la hauteur sera de 12,8 mètres et de 10,45 mètres alors que la réglementation d'urbanisme exige une hauteur

maximum de 9 mètres. Et de plus, qu'un des bâtiments soit situé à 20 mètres de la ligne de propriété du chemin Avila alors que la réglementation d'urbanisme exige une marge avant de 60 mètres.

**ADOPTÉE**

8811-1208

**720, chemin Jean-Adam – Construction d'un bâtiment principal et accessoire**

**ATTENDU QUE** le bâtiment proposé présente des éléments architecturaux favorisant un découpage de la façade;

**ATTENDU QUE** la largeur totale du bâtiment est de 21,4 mètres;

**ATTENDU** une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la Municipalité n'a reçu aucune objection;

**DONC** il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure pour le 720, chemin Avila afin de permettre la construction d'un bâtiment principal avec un décroché de un mètre alors que la réglementation d'urbanisme exige un décroché minimum de 1,4 mètre.

**ADOPTÉE**

**États des revenus et dépenses au 30 octobre 2008**

Madame Claudette Laflamme fait un rapport sur les états des revenus et dépenses comparés au budget au 30 octobre 2008.

**Avis de motion – Présentation d'un règlement décrétant les taux de taxation pour l'année 2009**

Avis de motion est par la présente donné par madame Claudette Laflamme, à l'effet qu'elle présentera à la prochaine assemblée un règlement décrétant les taux de taxation pour l'année 2009.

**Rapport sur la qualité de l'eau potable**

M. Cardin fait un rapport sur la qualité de l'eau potable et mentionne que l'eau est d'excellente qualité et comme toutes les autres eaux de la région des Laurentides la dureté de l'eau est moyenne et présentement la municipalité ne procède pas à la chloration de son réseau d'aqueduc.

**Avant de procéder à la période de questions Monsieur Clément Cardin, le maire, informe les citoyens sur différentes questions qui ont été soulevées lors de l'assemblée de novembre 2008.**

- Frais juridiques relativement aux négociations de la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord;
- Les dossiers adressés à la Cour Supérieure en 2008;
- Les dossiers adressés à la Cour municipale en 2008;
- Le nombre de lettres envoyées par huissier en 2008;
- Les honoraires de notre procureur aux ressources humaines;
- Les honoraires de notre procureur à la Cour municipale;
- La concentration résiduelle de chlore dans notre réseau.

### **Questions du public**

***M. Bouclin soulève que le problème de stationnement de certains véhicules le long du chemin des Épinettes nuit au déneigement ce qui a pour effet de gêner la circulation***

Monsieur le maire l'informe que le département des travaux publics sera avisé et qu'un avis sera envoyé aux propriétaires fautifs et que le département des transports procédera aux travaux appropriés.

***M. Bouclin demande à ce que la Municipalité soit plus vigilante pour les citoyens qui promènent leurs chiens sans être munis de sacs pour ramasser les excréments des chiens***

Monsieur le maire informe les citoyens présents que tous les citoyens qui promènent leurs chiens le long des rues ont le devoir de ramasser les déchets faits par leurs chiens.

***M. Léo Bourget s'informe relativement au dossier de Tricentris et plus spécifiquement sur le coût de l'entreposage et des conditions d'entreposage et si on a prévu des alternatives autres que l'entreposage s'il n'y a pas de reprise avant le mois d'août et si la firme Tricentris travaille sur l'amélioration de la qualité du produit avec une meilleure sensibilisation auprès de la population***

Madame Colizza informe les citoyens présents qu'effectivement l'entreposage est bien géré car ce sont les mêmes entrepôts où se trouvent les produits de la firme Kruger et Cascades, que les coûts d'entreposage sont très bas présentement et

que Tricentris, avec les autres firmes de recyclage, travaillent avec le Gouvernement du Québec pour trouver une solution afin d'améliorer aussi la qualité du produit.

***M. Léo Bourget s'informe si dans le contrat de la cueillette et transport des ordures, des matières recyclables et autres il est prévu une clause pour l'indexation sur l'essence***

Monsieur le maire l'informe qu'il n'y a aucune clause d'indexation dans le contrat.

***M. Bourget s'informe quant au pourcentage d'augmentation de la quote-part de la Municipalité de Piedmont au budget de la Régie de police de la Rivière-du-Nord***

M. le maire l'informe que l'augmentation pour le service de police est de l'ordre de 11.4%.

***M. Simon Beaulne demande à ce que la Municipalité ne peut reviser sa politique pour l'installation des enseignes directionnelles car la multitude des enseignes nuit à la beauté de l'aspect visuel de Piedmont et n'a pas pour but de renseigner les étrangers***

Monsieur le maire l'informe qu'il prend bonne note de ces remarques.

***M. Simon Beaulne aussi informe les membres du conseil que les prévisions du surplus budgétaire de 2008 de l'ordre de 600 000 \$ proviennent d'un article de journal de Prévost qui disait que la Municipalité avait augmenté son fonds de roulement d'un montant de 125 000 \$ à même le surplus anticipé de 600 000 \$ de l'année 2008***

Monsieur le maire l'informe qu'il y a eu méprise car le 125 000 \$ a été pris à même le surplus libre qui était de l'ordre de 600 000 \$ à la fin de l'année 2007.

8812-1208

**Levée de l'assemblée**

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

**ADOPTÉE**

---

**CLÉMENT CARDIN,  
MAIRE**

---

**GILBERT AUBIN,  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**